



NAUTIQUE SEINE

SPORTS DE GLISSE SUR L'EAU, VOILE, JOUTES, VAPEUR, AVIRON VENITIEN

Base Nautique départementale de l'Île de Monsieur, bâtiment voile

4, rue de Saint-Cloud - 92310 – Sèvres

Web : www.voileparis.fr - mail : inscriptions@voileparis.fr

ASSOCIATION LOI 1901 N° 311.103.64



Information aux stagiaires

Les moniteurs diplômés du Brevet d'Etat d'éducateur sportif voile assurent la formation des stagiaires. Ils organisent et dirigent les stages. Les cours dispensés sont collectifs.

Equipement

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire, même par beau temps. Il est fourni par l'école de voile. Prévoir des vêtements chauds (coupe-vent), des chaussures ne craignant pas l'eau, de la crème solaire, une gourde (très important), des lunettes de soleil attachées, un chapeau (casquette ou bob) et un change. Une combinaison néoprène n'est pas obligatoire.

Certificat médical

Le certificat médical n'est pas obligatoire mais vous devrez remplir le questionnaire de santé fourni en annexe
Lien réglementation => https://www.ffvoile.fr/ffv/web/actualites/actus_detail.asp?ID=15226#gsc.tab=0

L'accès au stage nécessite de respecter les règles suivantes :

- Remplir l'Autorisation et Attestation Familiale et le questionnaire de santé
- Respecter les horaires.
- Obéir aux consignes et aux instructions des moniteurs.
- Respecter le matériel (toute dégradation volontaire sera mise à la charge du responsable des dégâts).
- Ne pas emporter de matériel propriété de l'école de voile.
- Faire preuve d'esprit sportif et collectif.
- Respecter l'environnement.
- Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour tous.
- Le stagiaire s'engage à exécuter toutes les consignes de sécurité que donnera le moniteur.
- La Direction ou les moniteurs se réservent le droit de refuser, d'annuler l'inscription d'un stagiaire ou de le débarquer si son comportement est de nature à nuire volontairement à la sécurité, ou à dégrader du matériel, ou à perturber le stage.
- Il est conseillé de ne pas porter collier, bracelet, bagues, etc.

Assurance

L'école de voile assure en responsabilité civile ses stagiaires durant les activités. Une licence enseignement FFV annuelle sera délivrée obligatoirement par le club. Cette licence comprend une assurance.

Vérifier auprès de votre assureur que votre contrat prévoit la couverture individuelle accident.

Vous pouvez indépendamment souscrire à des garanties corporelles complémentaires en cas d'accident.

Informations sur les garanties offertes pour les licenciés FFVoile et les possibilités de garanties

supplémentaires ici => <https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp#gsc.tab=0>

En dehors des horaires de stages, les stagiaires mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou du représentant légal.

L'école de voile ne saurait être responsable de la disparition de bijoux ou autres objets de valeur.

Annulation

- En cas de mauvais temps, les cours sont assurés à terre et non remboursés.
- En cas d'annulation de votre part, le club nautique conserve l'acompte.
- Le prix du stage est forfaitaire; les arrivées tardives, les départs prématurés ne donnent lieu à aucun remboursement.
- En cas d'annulation de la part du Club Nautique pour des raisons de force majeure, l'acompte est remboursé ou un avoir vous est proposé



NAUTIQUE SEINE

SPORTS DE GLISSE SUR L'EAU, VOILE, JOUTES, VAPEUR, AVIRON VENITIEN

Base Nautique départementale de l'Île de Monsieur, bâtiment voile

4, rue de Saint-Cloud - 92310 – Sèvres

Web : www.voileaparis.fr - mail : inscriptions@voileaparis.fr

ASSOCIATION LOI 1901 N° 311.103.64



Autorisation et Attestation Familiale

Je soussigné(e), (nom, prénom) _____

Né(e) le : _____ / _____ / _____

Noms et prénoms du mineur _____

Déclare sur l'honneur (rayer la/les mention(s) inutile(s))

- avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle
- exerce la tutelle
- être investi du droit de garde sur le mineur ci-dessus désigné

- J'autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautiques au sein de Nautique Seine
- J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes les interventions et soins médicaux qui apparaissent nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier
- J'atteste également que :
 - pour les enfants de 16 ans et plus, l'enfant précité est apte à s'immerger, puis à nager au moins 50 mètres, départ plongé.
 - Pour les enfants de moins de 16 ans, l'enfant précité est apte à s'immerger, puis à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied.
- J'atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurances associées à la licence FFV et avoir été informé(e) des possibilités de souscriptions de garanties complémentaires pour des capitaux Invalidité et Décès plus élevés.
- J'ai souscrit à une formule de garanties complémentaires
- Je n'ai pas souscrit à une formule de garanties complémentaires

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM _____

Prénom _____

Tél. Domicile ou Portable _____

Tel. Travail (horaires) _____

Autres téléphones (en cas d'urgence)

Fait à Sèvres le _____

Signature